

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 MAI 2019

Nombre de Conseillers
En exercice 15
Présents 13
Votants 14
(dont 1 procuration)

L'an deux mille dix-neuf
le 09 mai à 20 h 30

Le Conseil Municipal de la Commune de LAMURE-SUR-AZERGUES (Rhône)
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de
Monsieur Bernard ROSSIER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02 mai 2019

Présents : MM. Félix CORNET, Didier DAILLY, Dominique DESPLACES (arrivé à 20 h 38), Michel GELY, Ladislav POTOCKI, Éric SCHWARTZ, Mmes Valérie CAULE, AM. Jeandemange, Véronique NOWACZYK (arrivée à 21 h 45), Annie PANEL, Monique RENARD, Suzanne PERREON

Absents excusés : M. Gilles BAYLE – Mme Élyane THOMAS

Procuration : Gilles BAYLE a donné procuration à Félix CORNET

Secrétaire de séance : M. Éric SCHWARTZ

1/ Approbation du compte-rendu de la séance du 10 avril 2019

Le compte-rendu du précédent conseil est approuvé à l'unanimité des présents, soit 11 VOIX POUR et 1 PROCURATION.

Arrivée de Dominique Desplaces à 20 h 38

2/ Dénomination des voies

Objet : Dénomination et numérotation des voies communales – délibération n° 2019-21

Monsieur le Maire rappelle que pour lancer cette procédure, il avait été signé un contrat avec La Poste en date du 15 mars 2018 consécutif à la validation du devis comprenant les prestations suivantes :

- Rapport méthodologique : 1 080,00 € HT
- Audit et conseil : 1 920,00 € HT
- Réalisation du plan d'adressage : 3 840,00 € HT
- Fin de prestation : 360,00 € HT

Lors du conseil municipal du 10 avril dernier, il a été présenté les devis de 3 prestataires relatifs au chiffrage des plaques de rue et panneaux. Il a été décidé de choisir le fournisseur habituel avec lequel la commune travaillait, à savoir Signaux Girod. En effet, le conseil municipal s'est positionné pour n'avoir qu'un seul prestataire notamment pour des raisons techniques (supports et accessoires de fixation qui s'adaptent, plaques identiques à celles déjà posées sur la commune) et commerciales.

		Quantité	Signaux Girod	Rochetaillée Email	Direct Signalétique	Rochetaillée Nlle proposition
	Panneau de rue	101	3 932.94 €	3 737.00 €	11 817.00 €	3 535.00 €
	Plaques de rue	10	302.10 €	366.00 €	999.00 €	330.00 €
Option 1	Poteau galva	53	1 000.11 €	1 417.30 €	3 672.90 €	1 417.30 €
Option 2 Alu	Poteau Alu	53	1 160.70 €	1 661.10 €	7 579.00 €	1 661.10 €
	N° de maison	545	3 185.10 €	3 133.75 €	25 833.00 €	2 697.75 €
TOTAL	OPTION 1		8 420.25 €	8 654.05 €	42 321.90 €	7 980.05 €
TOTAL	OPTION 2		8 580.84 €	8 897.85 €	46 228.00 €	8 223.85 €
Option pose			6 167.00 €	8 535.00 €		8 535.00 €
TOTAL	Option 1 + pose		14 587.25 €	17 189.05 €		16 515.05 €
TOTAL	Option 2 + pose		14 747.84 €	17 432.85 €		16 758.85 €

Après négociation et réajustement du devis suite à des modifications du nombres de plaques et des rectificatifs notamment en matière de numéros ou de noms, le devis définitif en date du 06 mai a été présenté pour un montant HT de 8 574,15 €.



Par ailleurs, monsieur le Maire présente le devis pour la réalisation de plans A1 avec pliage : Imprimerie du Saint-Rigaud

- Plans A1 – pliage au format A6
 - 800 ex 1 150,00 € HT
 - 1200 ex 1 450,00 € HT
- Plans A1 – pliage au format A5
 - 800 ex 1 100,00 € HT
 - 1200 ex 1 380,00 € HT

La commission idoine statuera pour finaliser et soumettre la liste d'adressage avec les différentes modifications et rectificatifs à apporter : Impasse de Pré Colomb et non « du », impasse de Verbefière, N° GR Croix Montmain, etc....

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **À l'unanimité des présents, soit 13 VOIX POUR dont 1 PROCURATION**

- **ACCÉPTE** les éléments précités et **VALIDE** le devis réactualisé de la société Signaux Girod pour un montant HT de 8 574,15 €
- **VALIDE** le devis de l'Imprimerie du Saint-Rigaud pour des plans A1, au pliage A5 – tirage 1 200 exemplaires pour un montant HT de 1 380,00 €
- **DIT** que les crédits sont inscrits au BP 2019 en Dépenses d'Investissement pour l'acquisition des plaques et panneaux
- **AUTORISE** monsieur le Maire à valider et signer tous les documents (contrats et devis) afférents à la dénomination et numérotation des voies communales.

3/ Devis

Devis pour le feu d'artifice du 31 août 2019 (faire modifier la date car il y a une erreur sur les documents ; il a été noté le 29/08)

Montant : 3 000,00 € TTC

👉 *Le conseil municipal, à l'unanimité valide le devis.*

Travaux d'électricité consécutifs au passage de la commission de sécurité :

Mav'lec Palluault : Mille club, église, boulodrome, bibliothèque, salle pluraliste et pan coupé

- Montant..... 5 691,00 € HT

Eurl Rubaud Électricité :

- Mairie..... 943,60 € HT
- Garage communal..... 730,54 € HT
- Stade 1 141,28 € HT
- École de Lamure-sur-Azergues..... 4 100,48 € HT
 - Soit un total..... 6 915,90 € HT

TOTAL des devis 12 606,90 € HT

👉 *Le conseil municipal, à l'unanimité, demande que la commission « Bâtiments » se réunisse afin d'étudier ces devis et d'évaluer les priorités compte tenu du coût élevé.*

Éclairage de la mairie : devis proposé par Eurl Rubaud Électricité

- 1^{ère} option : 3 panneaux Led pilotés depuis un coffret dans le grenier au moyen d'une horloge astronomique (panneaux positionnés au-dessus du mot « Mairie »)..... 2 297,80 € HT
(Création d'une ligne spécifique depuis le tableau électrique sur le palier)
- 2^{ème} option : pose de 3 panneaux de chaque couleur pour éclairer l'ensemble de la façade ; les bandeaux Led seront répartis sur l'ensemble de la façade..... 3 537,40 € HT (variante plus-value)

👉 *Le conseil municipal, à l'unanimité, demande à reporter ce projet.*



4/ Marché relatif au fauchage de talus

Objet : Marché Fauchage de Talus – délibération n° 2019-18

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une consultation auprès de trois entreprises a été lancée pour le renouvellement du contrat triennal couvrant la période 2019-2020-2021 relatif au fauchage de talus. Sur 3 entreprises sollicitées, 2 ont présenté une offre :

- Ets Giraud TDT de Claveisolles : 47,10 € HT / l'heure
- Geoffroy François de Lamure-sur-Azergues 49,00 € (sans TVA) / l'heure.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **À l'unanimité des présents, soit 13 VOIX POUR dont 1 PROCURATION**

- **DÉCIDE** que le contrat relatif à l'entretien des accotements sera attribué à l'ets Geoffroy François
- **DIT** que le contrat sera établi pour une période de 3 ans à savoir 2019-2020-2021
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer le présent contrat valant acte d'engagement

5/ Syder : Nouveaux taux d'aide de participation en travaux

La situation financière du Syder s'est améliorée c'est pourquoi, le syndicat propose aujourd'hui une importante bonification des aides accordées aux travaux réalisés au bénéfice des communes adhérentes. Cette bonification est réservée aux communes pour lesquelles le syndicat perçoit la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE), ce qui est le cas de notre commune.

Exemples de taux d'abattement modifié :

- Renforcement des réseaux électriques de 80 % passe à 90 % (Par exemple renforcement de la Patience)
- Sécurisation des réseaux électriques maintien à 100 %
- Dissimulation des réseaux électriques de 15 % ou 40 % passe à 50 %
- Déplacement d'ouvrage de distribution électrique de 15 % passe à 50 %
- Éclairage public de 23 % passe à 50 %
- Éclairage aires de sports de 15 % passe à 50 %
- Mises en lumière de 15 % passe à 50 %

6/ La Gare

Monsieur le Maire donne lecture de courrier de la Région Rhône-Alpes relatif à la mise en accessibilité des parvis communaux des gares ayant le service accès TER. La Région et l'État ont déjà cofinancé à hauteur de plus de 40 M€ la réalisation de travaux de mise en accessibilité sur le périmètre SNCF dans plusieurs gares classées prioritaires au Schéma Directeur d'Accessibilité. Par ailleurs, la Région et SNCF Mobilités ont déployé des services de substitution « Accès TER » dans toutes les gares prioritaires (dans l'attente de leur mise en accessibilité), et dans une première série de gares non prioritaires (gares disposant d'un bâtiment ouvert aux voyageurs, avec du personnel SNCF en gare). Notre commune comprend une gare qui bénéficie de l'assistance Accès TER. Dans les communes de 1 000 habitants ou plus, l'accessibilité des Personnes à Mobilité Réduites des espaces publics et de leurs équipements relèvent du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics (PAVE). Au regard du décret 2006-1657, les gestionnaires des voiries sont les maîtres d'ouvrage des aménagements d'accessibilité des voiries et de leurs dépendances.

On peut conclure que la SNCF et La Région pourraient mettre en œuvre l'accessibilité des quais. Monsieur le Maire va adresser un courrier pour une mise en accessibilité et souligner qu'il n'y a pas de personnel en gare.

Arrivée de Véronique NOWACZYK à 21 h 45

L'assemblée générale de l'ADELIFPALY s'est tenue le 05 mars 2019.

Revalorisation du patrimoine des bâtiments non occupés : Une nouvelle vie pour le bâtiment de la gare

L'actuel bâtiment est vétuste, estimatif base du prix de vente environ 170 000.00 €. Ce bâtiment nécessite des travaux. Si l'on envisage de revaloriser ce bâtiment, la Région subventionne à 75 %. La commune resterait locataire.

- Micro-crèche, PIMMS, cabinet de télémedecine... ?
- Quels sont les projets ou les solutions proposées ?

Le conseil municipal maintient la réflexion sur les éventualités envisageables et prise d'information auprès des différents acteurs locaux du développement et auprès des collectivités qui ont franchi le pas.

7/ Questions et informations diverses

- a) AZVEL : Manifestation sportive de randonnée VTT et Cyclo sur route à Claveisolles le dimanche 12 mai 2019 à partir de 07 h 00. Itinéraire qui transite sur la commune : Le Vanel, la Croix de la Roue, l'église, Biconne, les Granges, et le Gravier.
- b) Déploiement de la fibre : prospectus disponible en mairie. À retenir montant investissement public = 0. La fibre devrait être effective sur le territoire rhodanien d'ici 2022.
- c) Don du sang du 15 avril 2019 :
 Nombre de donneurs présentés : 56
 Nombre de nouveaux donneurs : 11
 Nombre de dons : 42
- d) ITHÉA CONSEIL : proposition d'un document de 60 pages alimenté par des données produites par des institutions publiques comme l'INSEE, CAF, Ministère de l'Intérieur etc... pour un « portrait » de la commune. Ce document s'intitule « Portrait Croisé ». le coût s'élève à 300.00 € pour la conception de l'ouvrage. Le conseil municipal ne valide pas ce projet compte tenu du coup assez élevé par rapport peut-être au contenu.
- e) Écurie des Lapins : Balade en Beaujolais le 06 juillet de véhicules anciens en provenance de Chambost-Allières par D385 en direction de Grandris par D504, entre 15 h 15 et 16 h 30.
- f) Le Fil d'Azergues : organise une exposition de patchwork, broderies, tricots et autres activités créatrices les 18 et 19 mai prochains.
- g) Invitation de La Sare à Grandris pour fêter ses 30 ans, le 14 juin 2019 à partir de 10 h 00.
- h) Tableau des élections : Quelques modifications sont apportées. De 14 h 00 à 16 h 00 en remplacement de Valérie Caule, Annie Panel assurera cette permanence.
Dépouillement : AM Jeandemange, Félix Cornet, Michel Gely, Éric Schwartz
Scrutateur : Geneviève et Roger Dufour, Jean-Philippe Régnat, JC Santailler
Secrétariat : Marie-Pierre VINSARD
- i) Halle de la mairie : L'ingénieur a fait une proposition ainsi que l'architecte et le charpentier. Ce dernier privilégie les fermes en les reliant avec les sablières. L'ingénieur propose un système fixé par les piliers. Délai d'exécution : 21/06 – un système identique dans les 4 angles.
Qui finance ? il est proposé que le montant ne dépasse la réfaction que nous avons obtenue lors du marché à savoir environ 2 700.00 €. Monsieur le Maire demande au conseil de se positionner : 2 abstentions et 12 voix pour dont 1 par procuration.
- j) COR :
 14 nouveaux points de collecte à compter du 1^{er} juin – des informations sont disponibles en mairie.
 Information sur la recomposition de l'organe délibérant des EPCI
- k) Information sur l'épicerie sociale
Les clients bénéficiaires des épiceries solidaires sont des personnes en situation de fragilité économique orientées par les travailleurs sociaux dans le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) des mairies. Chaque structure à ses propres critères d'admission.
Le public des épiceries solidaires est essentiellement composé de bénéficiaires des minima sociaux, de « travailleurs pauvres », de familles monoparentales, de retraités, d'intérimaires, d'étudiants sans ressources
Le projet du client bénéficiaire de l'épicerie solidaire
Une des conditions d'accès à l'épicerie solidaire est la définition d'un projet personnel, chaque client bénéficiaire le définit avec un travailleur social ou un membre de l'équipe de l'épicerie solidaire.
L'économie réalisée sur le budget alimentaire durant ce temps d'accès à l'épicerie solidaire (entre 3 et 9 mois) doit permettre au client bénéficiaire de réaliser son projet personnel. Exemples : régler des factures impayées, faire réparer sa voiture pour pouvoir continuer à travailler, attendre l'ouverture de droits sociaux ...
Un lieu de sociabilité et d'échanges
L'offre alimentaire des épiceries solidaires s'inscrit dans une action solidaire plus vaste. Les épiceries solidaires sont, aussi et surtout, des lieux d'accueil, d'écoute et d'échanges. Le « coup de pouce » apporté par les épiceries solidaires est un moyen d'aborder d'autres questions : la santé, l'éducation, le logement, l'emploi, la gestion du quotidien...
Les épiceries solidaires organisent de nombreuses activités pour leurs clients bénéficiaires : ateliers cuisine, ateliers créatifs, ateliers d'esthétique, ateliers enfants-parents, sorties culturelles... permettant ainsi aux clients bénéficiaires de tisser des liens, de sortir du quotidien et de développer des compétences.
Comment sont financées les épiceries solidaires ?
Les épiceries solidaires sont créées avec le concours d'un ensemble de partenaires :
– Publics : l'État, les Conseils Régionaux, les Conseils Départementaux, les CAF, les CPAM, les villes (CIAS-CCAS).
– Privés : les entreprises, les industries agro-alimentaires, la grande distribution, les fondations et des dons de particuliers



l) Jumelage : Éric Schwartz a présenté le projet avec la commune de Musson qu'il a rencontrée le 24 avril dernier ; cette commune semble très intéressée.

m) Deux délibérations ont été rattachées :

Objet : ONF - Régime Forestier – délibération n° 2019-19

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'ONF ayant pour objectif de faire relever du régime forestier l'ensemble des bois et forêts appartenant aux collectivités et susceptibles d'aménagement d'exploitation régulière ou de reconstitution. Sur notre territoire communal, l'ONF a diagnostiqué 6,74 ha. Il nous a été présenté par le responsable de l'unité territoriale ONF du Rhône, les résultats du diagnostic et il nous a été proposé de faire bénéficier du régime forestier les parcelles AE 244 et AM 199. Il est également précisé que ce point a été débattu en séance de conseil municipal du 10 avril dernier. Toutefois, il n'avait pas été pris de délibération, document demandé par l'ONF.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir se positionner.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **À l'unanimité des présents, soit 14 VOIX POUR dont 1 PROCURATION**

- **N'EST PAS FAVORABLE** à intégrer volontairement le régime forestier ; il n'en voit pas la nécessité actuellement
- **DÉCIDE** d'attendre la décision du Préfet ou de reconduire ultérieurement cette discussion.

Objet : DM N° 01 – délibération n° 2019-20 (décision modificative faite à la demande du Trésor Public suite à un mandat 212)

DF 7391172 (Dégrèvement THLV)	:	+ 817 €
DF 023 (Vir ^t à la section d'investissement)	:	- 817 €
RI 021 (Vir ^t de la section de fonctionnement)	:	- 817 €
RI 10226 (TAM)	:	+ 817 €

Délibération modificative équilibrée.

n) Prochaines réunions :

Réunion ou manifestation	Date	Heure (éventuellement lieu)
CONSEIL MUNICIPAL	12 juin 2019	20 h 00
Repas du conseil municipal	13 juillet 2019	19 h 00

Séance levée à 23 h 20.

Éric SCHWARTZ,
Secrétaire de séance



Bernard ROSSIER,
Maire

